



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Service Médical
Académique

Dossier suivi par
Catherine BURGAZZI

Téléphone
02 23 21 73 53

Télécopie
02 23 21 77 54

Ce.sma@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr



Rennes, le 26 octobre 2017

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
circonscription

S/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs
d'Académie, Directrices et Directeur des
Services de L'Éducation Nationale

Objet : Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Réf :

- ✓ La loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République.
- ✓ Le Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves.
- ✓ La Circulaire n°2015-016 du 22 janvier 2015 relative au plan d'accompagnement personnalisé.
- ✓ La Circulaire de rentrée n°2015-085 du 03 juin 2015.

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités pratiques de la mise en place des PAP dans les écoles et les établissements de l'Académie.

Nature du dispositif

Le PAP est un dispositif **d'accompagnement pédagogique** qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels **des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires**, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le PAP répond aux besoins des élèves qui connaissent **des difficultés scolaires durables avant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages** pour lesquels ni le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ni le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

Il n'est pas non plus une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et /ou qui bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

La procédure de mise en œuvre académique du PAP (Annexe 1)

Le PAP peut être mis en place à tout moment de la scolarité

- Sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe ou à l'initiative du professeur principal
- À la demande de l'élève majeur ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son responsable légal (Annexe 2)

C'est la famille qui demande l'avis du médecin pour le PAP (avec l'aide de l'établissement si nécessaire)

Le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale ou par le médecin qui suit l'enfant au vu de l'examen qu'il réalise et le cas échéant des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève.

Le médecin de l'éducation nationale est le seul au vu de l'existence de difficultés scolaires durables attestées par l'équipe pédagogique et de la présence d'un trouble des apprentissages à pouvoir donner un avis (Annexe 4) sur la pertinence de la mise en place d'un PAP.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement élabore le PAP avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés. Le PAP est ensuite transmis à la famille afin de recueillir son accord.

Il est conçu comme **un outil de suivi** de l'élève notamment pour les liaisons école-collège et collège-lycée.

Le PAP est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève, avec l'appui des professionnels qui y concourent.

Une évaluation des aménagements et adaptations est faite tous les ans, au regard de progrès réalisés par l'élève, par référence aux programmes.

<p>La rédaction du PAP s'appuie sur un document national unique ci-joint (Annexe 5)</p>
--

Le PAP est un document unique destiné à favoriser la continuité, notamment en cas de changement d'établissement.

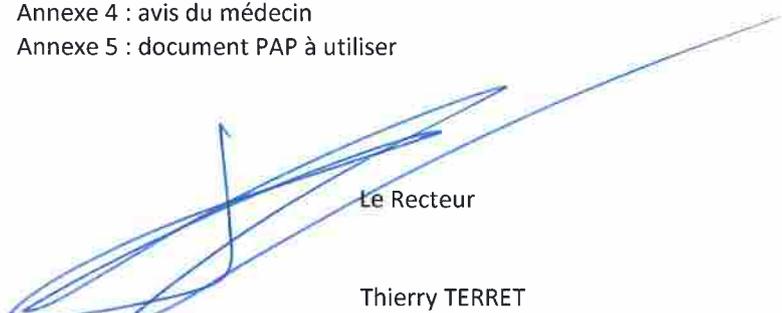
Réactualisé et enrichi tous les ans, le PAP suit l'élève tout au long de sa scolarité, en tant que de besoin. Ce document présente une liste non exhaustive d'aménagements et adaptations possibles. *Plutôt que de cocher un trop grand nombre d'items, il est préférable de mettre en évidence les aménagements et adaptations pédagogiques **indispensables** qui pourront être poursuivies **tout au long de l'année scolaire.***

Nouvelles demandes

Cette circulaire rentre en application dès la rentrée 2017-2018.

P.J :

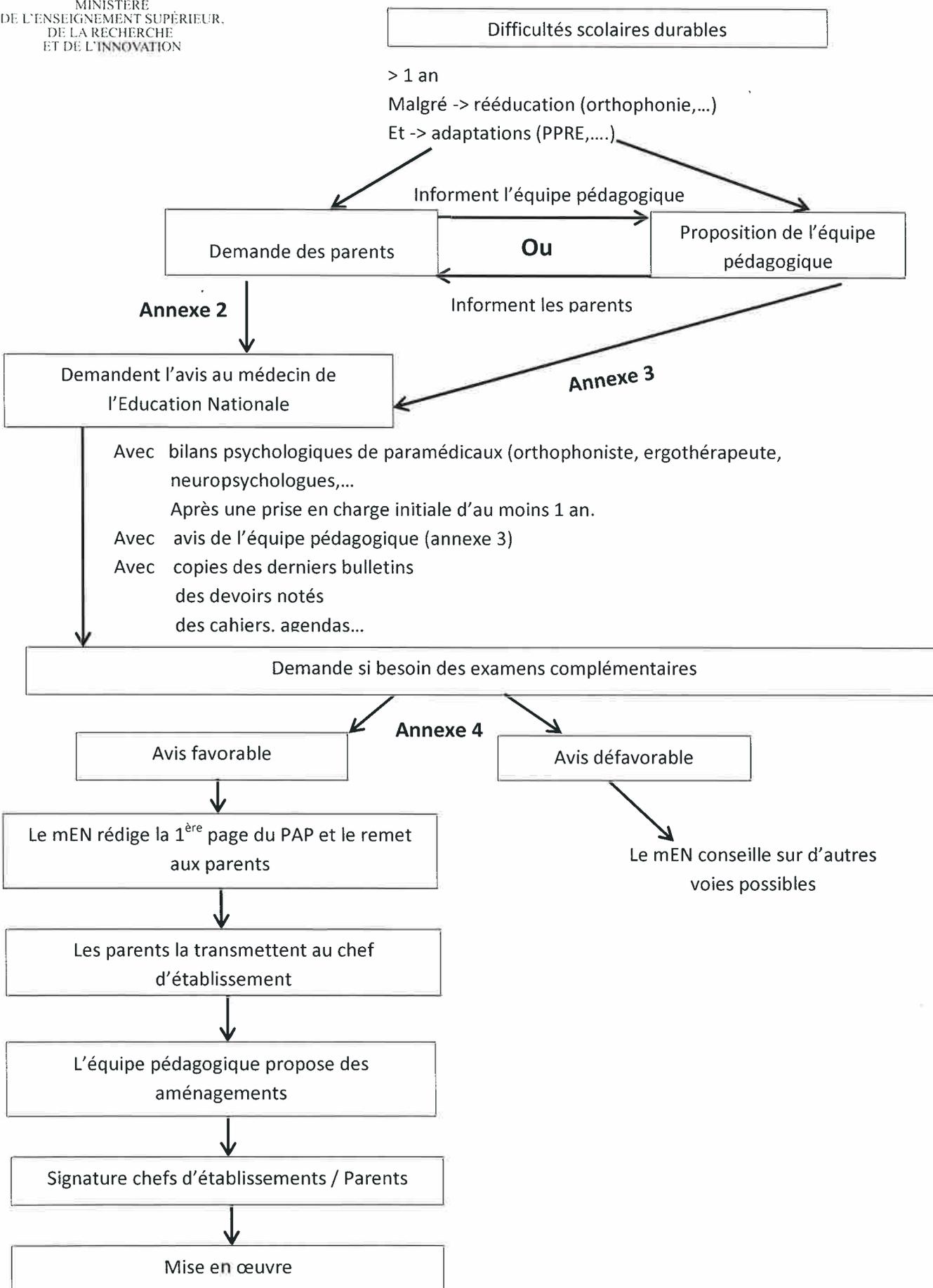
- Circulaire MENESR n°2015-016 du 22 janvier 2015 relative au PAP
- Annexe 1 : procédure
- Annexe 2 : demande des familles
- Annexe 3 : documents pédagogiques à fournir
- Annexe 4 : avis du médecin
- Annexe 5 : document PAP à utiliser



Le Recteur

Thierry TERRET

PROCÉDURE
Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
À Tout moment de la scolarité





Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Demande des parents, du responsable légal, (de l'élève majeur)

Année scolaire : 20.. – 20..

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

À adresser au Centre Médico Scolaire de votre secteur

Elève concerné :

Nom, prénom :

Adresse:

Date de naissance : / /

Parents ou responsable légal :

Nom, prénom :

Adresse:

Adresse électronique :@.....

N° de téléphone :

Ecole / Etablissement / lycée fréquenté(e) :

.....

classe : Série ou spécialité :

Des adaptations sont-elles déjà en place ?

Si oui, lesquelles :

.....

.....

Votre enfant bénéficie-t-il un suivi extérieur ?

- Si oui lesquels : orthophonie Ergothérapie
 Psychologue CMPEA
 Autres ? lesquels ? :

Merci de joindre une copie des comptes rendus dont vous disposez

Autres éléments que vous souhaitez préciser :

.....

.....

Je soussigné(e), sollicite l'avis du médecin de l'Education Nationale sur la mise en place d'un PAP

Date et Signature



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Avis de l'équipe pédagogique

Année scolaire : 20.. – 20..

La famille de l'élève :

Nom et prénom de l'élève :

.....

Date de naissance : / /

Ecole / Etablissement fréquenté(e):

.....

Classe : Série ou spécialité :

Sollicite l'avis du mEN en vue de la mise en place d'un PAP

Pouvez-vous dire si vous avez observé des difficultés scolaires durables ? Si oui lesquelles ?

Quelles aides apportées à ce jour ?

- Merci de joindre :**
- 1 copie du PPRE éventuel
 - 1 du dernier bulletin
 - 1 copie d'un devoir noté

Si vous le souhaitez, vous pouvez cocher les items les plus représentatifs dans la grille au verso

Un grand merci de votre aide

Dr
Médecin éducation national

	OUI	NON
ECRIT		
Lit avec hésitation		
Fait de nombreuses erreurs de lecture		
A des difficultés à lire les consignes écrites		
Ecriture illisible		
Rédaction incompréhensible		
Difficulté à exprimer sa pensée à l'écrit		
Manque de soin dans la présentation		
Nombreuses fautes d'orthographe		
Inverse les lettres ou les mots		
Nombreuses fautes de grammaire		
Nombreuses ratures		
Grande lenteur		
Prise de notes « chaotique »		
Refuse d'écrire au tableau		
ORAL		
Ne comprend pas les consignes orales		
Demande souvent de répéter les consignes données oralement		
Refuse de lire un texte en classe		
S'exprime difficilement		
APPRENTISSAGE		
Difficultés en calcul, en résolution de problèmes		
Difficulté à mémoriser les mots complexes, longs ou étrangers		
A des difficultés à mémoriser à long terme		
COORDINATION –ORGANISATION		
Ne sait pas par où commencer une tâche donnée		
A du mal à utiliser son cahier de textes		
Difficulté à organiser son classeur		
Ecriture maladroite		
Difficultés à utiliser les outils en mathématiques		
En histoire/géo, difficulté à mémoriser les cartes, les schémas		
Difficulté à se repérer dans le temps, dans l'espace		
Problèmes de latéralisation, maladresse gestuelle		
COMPORTEMENT - ATTENTION		
A du mal à se concentrer		
Se dévalorise fréquemment		
Se désintéresse de sa formation		
Peu autonome, a besoin d'être conforté par l'adulte		
Remue beaucoup		
A des difficultés à respecter les règles de vie		
Se décourage facilement		
A des difficultés dans les relations avec les autres		
Inattentif, semble souvent ailleurs		



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Avis du médecin de l'éducation nationale

Pour la mise en place d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé

(PAP)

Pour l'élève (nom et prénom) :

Date de naissance : / /

Ecole / Etablissement fréquenté(e) et adresse :

.....
.....

Classe : Série ou spécialité :

Après avoir analysé les données fournies et/ou observés à ce jour,

- J'émet un avis favorable
- Je demande des éléments complémentaires (situation à revoir à réception de ceux-ci)
- J'émet un avis défavorable :
 - ♦ le trouble des apprentissages n'est pas avéré à ce jour
 - ♦ à revoir après un an de rééducation bien conduite
 - ♦

fait à, le

Signature et cachet du médecin de l'éducation nationale

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Médecin EN :

Date :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

MATERNELLE

Conduite de classe : liste des points d'attention

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, etc.)
Décomposer les consignes et informations complexes (utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes, etc.)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge, etc. (accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité etc.)
Aménagements mis en place :
PS :

MS :
GS :

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :

Bilan des aides apportées en maternelle :

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

ÉLÉMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Adaptations transversales :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle, etc.)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Énoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Permettre l'utilisation de la calculatrice dans toutes les disciplines					
Utilisation de l'informatique :					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

Évaluations :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier.					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures, etc.					
Évaluer les progrès pour encourager les réussites					

Leçons :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					

Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles, etc.)					
---	--	--	--	--	--

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, etc.)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliages, objets 3D, etc.)					
Travailler sur les « qui... qui » (qui est perpendiculaire à... et qui passe...) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					

Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					
--	--	--	--	--	--

Autres aménagements et adaptations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :

Bilan des aides apportées au primaire :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

Entrée au collège

Liaison primaire-collège (à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

AU COLLÈGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Évaluations :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas, etc.)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				

Français :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions, etc.)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

Mathématiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Langues vivantes :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Évaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

Histoire / géographie :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache, etc.				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

Arts plastiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

Éducation physique et sportive :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

Autres aménagements et adaptations :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Bilan des aides apportées au collège :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :

Entrée au lycée

Liaison collège-lycée (à remplir par le professeur principal en lien avec un professeur du lycée) :

Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

AU LYCÉE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limitier la copie (synthèse du cours photocopie)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
Utilisation de l'informatique :			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Évaluations :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)			

Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Évaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Éducation physique et sportive :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle

Autres aménagements et adaptations :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Bilan des aides apportées au lycée :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :